

6% - L'ÉCOLE
SUPÉRIEURE DU
NUMÉRIQUE INCLUSIF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

École 6% : La première école supérieure du numérique 100% dédiée aux talents **RQTH** ouvre ses portes

Premier organisme de formation professionnelle entièrement dédié aux personnes en situation de handicap, L'École 6% lance en mars 2026 un cursus d'excellence en Intelligence Artificielle et Stratégie Digitale, intégralement financé par l'alternance et France Travail.



Paris, Mars 2026 – Face à un double constat – **80 000 emplois** non pourvus dans le numérique d'une part, et **14% de taux de chômage chez les personnes handicapées** d'autre part – École 6% invente un nouveau modèle de formation professionnelle inclusive. Premier organisme 100% dédié aux bénéficiaires de la RQTH, l'école propose un parcours de 15 mois menant au titre de Chef de Projet Numérique & IA (RNCP Niveau 6, Bac+3/4).

Un modèle innovant : **POEI + Alternance**. Le parcours École 6% repose sur un dispositif hybride sécurisé : 3 mois de POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) financés par France Travail 12 mois d'alternance en entreprise, possiblement pris en charge par les OPCO. Résultat : **0€ pour l'apprenant**, avec jusqu'à 9 000€ d'aides cumulées pour les entreprises. (État + AGEFIPH).

« *Le talent n'a pas de norme. Il a de la résilience* », explique Grégory Nédélec, fondateur de l'école et lui-même bénéficiaire RQTH. « *Nous refusons l'insertion au rabais. L'École 6% forme les futurs experts digitaux dont les entreprises ont besoin, tout en répondant à leur obligation légale d'emploi de 6% de travailleurs handicapés. C'est un modèle gagnant-gagnant.* »

Contacts presse :

Grégory Nedelec
Fondateur

gregory@sixpourcent.fr
06 19 17 30 68



Pierre Duvergé
Directeur Marketing

pierre@sixpourcent.fr
06 80 36 15 17



L'équipe :



De gauche à droite :

Elodie Arnaud Caviglioli
Experte certification et RQTH

Kevin Niel
CTO

Grégory Nédélec
Fondateur & RQTH

Pierre Duvergé
Directeur marketing

Arthur Sèche
Responsable relations institutionnelles

Glossaire :

Le cadre administratif et légal

- RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) : Statut officiel accordé aux personnes dont les capacités de travail sont impactées par un handicap (physique, sensoriel ou cognitif).
- Objectif des 6 % (OETH) : Obligation légale pour les entreprises de plus de 20 salariés d'employer 6 % de travailleurs en situation de handicap.
- AGEFIPH : Organisme public qui aide au financement de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
- RNCP niveau 6 : Titre à finalité professionnelle garantissant que la certification obtenue.
- Qualiopi : Qualiopi : certification qualité démontrant la réponse parfaite de l'école 6% aux exigences du Référentiel National Qualité fixé par la DGEFP pour la dispense d'actions de formation et par apprentissage, et qui permet de bénéficier des fonds publics et mutualisés pour le financement de ces actions.

Le modèle de formation et de financement

- POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle) : C'est une période de "tremplin" de 3 mois (450 heures) financée par France Travail. Elle permet à l'apprenant de se former aux bases du métier juste avant d'entrer officiellement en entreprise, sécurisant ainsi le début du parcours.
- Alternance : Système où l'apprenant partage son temps entre les cours et le travail en entreprise. La formation peut-être intégralement prise en charge par des organismes collecteurs (OPCO) et l'élève reçoit un salaire.
- Modèle à coût réduit : Grâce aux aides cumulées de l'État et de l'AGEFIPH, la formation ne coûte rien à l'élève (0 €) et représente un reste à charge très faible pour l'employeur.